

## **ACTIVITÉ 1**

### **LA CONCEPTION D'UNE APPROCHE INTÉGRATIVE DE L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES**

#### **ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 1.1** **ADOPTER UNE PÉDAGOGIE EXPÉRIENTIELLE.**

##### **L'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES FAVORISE UNE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE EXPÉRIENTIELLE QUI UTILISE L'ACTION COMME STRATÉGIE D'APPRENTISSAGE.**

Dans un programme en alternance travail-études, l'élève fait face à des situations et à des contextes d'apprentissage différents. Ainsi, le caractère expérientiel des apprentissages en milieu de travail peut constituer une difficulté pour l'élève habitué à un mode scolaire plus traditionnel.

En alternance travail-études, il devient avantageux pour l'établissement scolaire d'introduire la pédagogie expérientielle afin de développer chez l'élève les compétences nécessaires pour qu'il joue, dès le début de son programme d'études, un rôle actif dans sa propre formation.

L'approche par compétences remet en question les valeurs et les pratiques de l'approche pédagogique traditionnelle. Elle propose une façon différente de concevoir et de dispenser la formation. Le personnel enseignant ne joue plus le rôle de transmetteur des savoirs aux élèves. Il agit plutôt comme guide auprès des élèves, les amenant à s'engager activement dans leur processus d'acquisition de compétences afin qu'ils deviennent les principaux acteurs de leur formation.

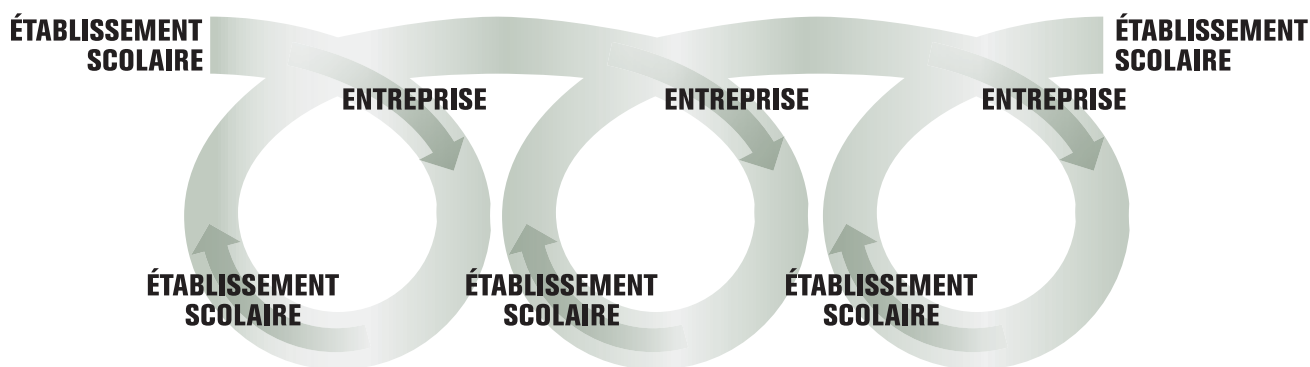
L'approche par compétences prend son sens dans le transfert des apprentissages. Une personne compétente est une personne qui peut transférer des apprentissages réalisés dans un contexte donné à d'autres contextes différents.

Dans cette approche, l'établissement scolaire a le mandat d'outiller les élèves afin qu'ils soient en mesure de mettre en branle des processus visant la réalisation du travail plutôt que de simplement répéter des gestes techniques savamment appris.

## ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 1.2 ÉTABLIR UNE DÉMARCHE CYCLIQUE ENTRE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET L'ENTREPRISE.

**LE PRINCIPE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES REPOSE SUR  
DES CYCLES D'APPRENTISSAGE QUI S'ARTICULENT ÉTROITEMENT  
ENTRE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ET L'ENTREPRISE.**

Une formation en alternance travail-études entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise peut être représentée comme une succession de boucles d'apprentissage.



Dans une formation en alternance travail-études, les apprentissages en milieu scolaire sont en « amont » et en « aval » de ceux réalisés en entreprise. Ainsi, la formation en entreprise s'intégrera au parcours scolaire et donnera à l'élève un sens à l'ensemble de sa formation. **Une formation en alternance doit débuter et se terminer en milieu scolaire.**

La finalité éducative des projets d'alternance travail-études en formation professionnelle et en formation technique est **l'appropriation de compétences**. À cette fin, les séquences en entreprise peuvent avoir comme base l'une ou l'autre des intentions pédagogiques suivantes :

- le **développement de compétences**, qui permet de développer en milieu de travail une ou plusieurs compétences, ou éléments de compétences inclus au programme d'études, en vue de la sanction en milieu scolaire;
- la **mise en œuvre de compétences**, qui vise l'application, dans l'exercice de la fonction de travail, d'une ou de plusieurs compétences, ou éléments de compétences du programme d'études, déjà acquis et sanctionnés en milieu scolaire.

**ÉNONCÉ OPÉRATIONNEL 1.3**  
**ASSURER LA CONFORMITÉ DES APPRENTISSAGES**  
**AVEC LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ÉTUDES.**

**LA FORMULE PÉDAGOGIQUE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES IMPLIQUANT UNE DIVERSITÉ DES LIEUX DE FORMATION, SON DÉFI MAJEUR CONSISTE À ASSURER LA CONFORMITÉ DES APPRENTISSAGES AVEC LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ÉTUDES.**

Dans le cadre de projets d'alternance travail-études dont l'intention pédagogique est le **développement de compétences**, le défi à relever consiste à structurer le programme d'études de manière à répartir en séquences logiques, dans le temps et le lieu d'apprentissage, les objectifs d'apprentissage de ce programme.

Cette structuration du programme d'études en séquences alternées entre l'établissement scolaire et l'entreprise doit également inclure, en temps et lieu opportuns, les activités d'évaluation des apprentissages qui conduisent à la sanction des études.

L'élaboration du projet d'alternance travail-études doit se faire en collaboration avec les entreprises et être achevée avant de réaliser les activités d'apprentissage, tant en milieu scolaire qu'en entreprise.

Les projets d'alternance travail-études dont l'intention pédagogique est la **mise en œuvre de compétences** visant la consolidation et l'enrichissement de compétences déjà sanctionnées en milieu scolaire, l'adéquation des objectifs d'apprentissage avec les séquences en entreprise se fait en conformité avec les acquis des élèves. Ainsi, l'établissement scolaire doit s'assurer que l'élève a acquis un certain nombre de compétences avant d'effectuer un séjour en entreprise.